

## MAIRIE DE KERFOURN

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2009
----------------------------

L'an deux mil neuf le trois du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Kerfourn, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal.....27/09/2009  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice.....12  
 Nombre de conseillers municipaux présents.....12

**PRESENTS** : M. Joël MARIVAIN, Maire, Mme KERDAL, Mme CHAMOT, M. LE CORRONC adjoints  
 M. SAINT-JALMES, Mme COBIGO, M. LE SANT, M. MORVAN, M. Michel MARIVAIN, Mme JOSSE,  
 Mme BROUSSAUDIER, M. CHAPEL  
 Désigné secrétaire de séance : Anne-Marie KERDAL

Conformément à l'article L 2121.25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 12 septembre 2009.  
 Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

//

**56/2009 CANTINE MUNICIPALE : BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009, NOUVELLE TARIFICATION POUR L'ANNEE 2009/2010**

Un bilan détaillé de la gestion de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2008/2009 est présenté aux membres du Conseil municipal, il en résulte le chiffrage suivant :

- Dépenses \_\_\_\_\_ 28 524,60 €
- Recettes \_\_\_\_\_ 18 872,40 €
- Déficit \_\_\_\_\_ 9 652,20 €

L'augmentation du déficit est due à la suppression des repas du personnel communal comptée jusque-là en recette et à la perte de la subvention pour le contrat aidé à la cantine.

Les tarifs pour l'année scolaire 2008/2009 étaient les suivants :

- élèves à 2,60 €. depuis septembre 2008
- enseignants à 4,40 € depuis septembre 2008
- adultes à 7,40 € depuis octobre 2008.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour l'année scolaire 2009/2010, après avoir procédé à un vote à main levée **d'augmenter les tarifs de 0,10 centimes** par 6 voix pour, 5 voix contre et une abstention, et qui seront les suivants :

- Elèves à **2,70 €** à la rentrée de septembre
- Enseignants à **4,50 €** à la rentrée de septembre
- Adultes à **7,50 €** au 1<sup>er</sup> octobre





- City Equip Ouest.....8 938,00 € HT (fourniture et pose)
- Self Signal.....5 161,52 € HT (fourniture uniquement)
- Wattlez.....4 767,84 € HT (fourniture)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise WATTELEZ de Poissy pour un montant de 4 767,84 € HT.
- de demander une aide pour l'aménagement de la voirie à hauteur de 30 % du montant hors taxe de cet investissement auprès du Conseil général du Morbihan



### **60/2009 ACHAT DE RIDEAUX POUR LA MAIRIE**

Madame Anne-Marie KIRDAL, première adjointe, présente un devis transmis par la société CROC'TISSUS pour l'achat de rideaux pour la mairie d'un montant HT de 2 257,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'achat de rideaux auprès de la société CROC'TISSUS pour un montant HT de 2 257,89 € HT.



### **61/2009 CENTRE DE SECOURS : REMPLACEMENT DES PORTAILS**

Madame Sarah CHAMOT, adjointe, présente au Conseil deux devis pour le remplacement de plusieurs portails au centre de secours. En effet, un des portails est bloqué mais un autre serait à changer (sur les trois). Deux entreprises ont fait une proposition auprès de la mairie :

- Ouest automatisation ..... 2 735,25 € HT l'unité
- Ets Gilbert Brient..... 2 707,05 € HT l'unité

Le SDIS n'accordant pas de subvention pour ce programme, l'ensemble du projet reste entièrement à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour le remplacement du portail défectueux (le deuxième portail ne sera remplacé qu'en 2010)
- de retenir l'entreprise BRIENT pour un montant de 2 707,05 € HT



**EGLISE : ENTRETIEN DU CLOCHER**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du contrôle périodique du clocher de l'église par l'entreprise Huon avec laquelle nous avons un contrat d'entretien, il a été constaté un état d'usure du battant de la cloche et la nécessité de rénover complètement le beffroi. Un devis des travaux à effectuer a donc été transmis par cette entreprise et propose plusieurs options de travaux à effectuer :

- 1<sup>ère</sup> solution : Remplacement du boudier de la cloche 1.....659,00 € TTC
- 2<sup>ème</sup> solution : Remplacement des battants des 3 cloches.....2 250,88 € TTC

Concernant le remplacement du beffroi et la réfection des bases de travées, le montant des travaux est estimé à 5 884,32 € TTC.

Les travaux seront programmés au budget 2010. Dans cette optique d'autres devis seront demandés auprès de plusieurs entreprises.



**62/2009 REVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire,

- Suite aux demandes de révision de la carte communale déposées en mairie,
- VU les dispositions du Code de l'urbanisme et de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains permettant de mettre en place un document d'urbanisme approprié aux communes rurales avec la carte communale
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 février 2004 prescrivant l'élaboration d'une carte communale
- VU la délibération du Conseil municipal n°8 du 6 mars 2008 approuvant la carte communale
- VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 24 avril 2008 approuvant la carte communale pour la commune de Kerfour

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'opérer les rectifications suivantes concernant la carte communale à savoir l'intégration des parcelles suivantes en zone constructible :

- Pour le terrain dénommé *Liorh Er Ler* la parcelle cadastrée A 292 située à Lann-Vihan
- Les parcelles cadastrés C 448, C 172 et C 175, situées route de Pembual
- Pour l'angle de la parcelle n° ZC 23.





**65/2009 ASSAINISSEMENT : DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME 2010 POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE ET LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

La commune envisage la réalisation d'une étude diagnostique afin de quantifier et localiser les eaux parasites transitant par le réseau d'assainissement d'eaux usées. La mairie vient à cet effet de recevoir l'accord de la DDEA pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre. L'étude proposée aboutira sur un programme de travaux de réhabilitation de réseaux hiérarchisé en fonction de l'urgence de ceux-ci, ainsi que sur un schéma directeur d'assainissement. Le coût de l'étude est estimé à 20 000 €. HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord pour confier à la DDEA la maîtrise d'œuvre pour l'étude diagnostique et le schéma directeur d'assainissement
- d'adopter le dossier d'inscription au programme d'assainissement 2010 établi par la DDEA pour un montant de 20 000 € HT
- de demander l'inscription de ces travaux aux programmes subventionnés du département et de l'Agence de l'Eau.



**66/2009 TERRAINS RUE SAINT- VINCENT :MODIFICATION DU PRIX DES TERRAINS**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n°86/2008 et 47/2009 fixant le prix des parcelles situées rue Saint-Vincent, où il est précisé que les prix au mètre carré de 20 € et 22 € TTC sont entendus avec une TVA à 19,6 %.

Suite à la demande de plusieurs acquéreurs de bénéficier du pass foncier,

DECIDE

- Que le prix de vente au mètre carré des trois terrains situés rue Saint-Vincent sera de 16,72 € HT soit 20 € TTC le mètre carré (base 19,6)
- Que, conformément à la délibération n°47/2009, le prix de vente appliqué pour les parcelles cadastrées ZC 195 et ZC 196, sera de 18,39 € HT le mètre carré soit 22 € TTC le prix du terrain au mètre carré (base 19,6)





Questions diverses :

a) boisement de la commune : La commune a reçu l'accord du Conseil général pour une subvention de 4 020 € au titre du boisement de la commune sur le site de la fontaine.

b) Avis du service des domaines concernant plusieurs immeubles : La commune a sollicité les services des domaines afin d'estimer la valeur de plusieurs immeubles susceptibles d'être rachetés par la commune :

- immeuble situé 3, rue du Puits.....20 000 €
- immeuble situé 16, place de l'église.....54 000 €
- immeuble situé 1, rue Saint-Eloi.....5 000 €

La séance est levée à 22 h 50

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	
CHAMOT Sarah		JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	
LE SANT Jean-Paul		BROUSSAUDIER Isabelle	